



RAPPORTS D'ACTIVITES 2022

SESSAD LES 7 COLLINES

PCPE des collines

EMAS APAJH Isère

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
33 Quai Riondet - 38200 VIENNE
Tél. : 04.74.53.87.30
Courriel : sessad-vienne@apajh38.org

INTRODUCTION.....	1
SESSAD les 7 collines.....	2
1. File active : entrées/sortie	2
2. Liste d'attente	3
3. Profil des enfants.....	4
4. Activités-interventions	7
5. Activités spécifiques	11
6. Ressources humaines SESSAD ET DISPOSITIFS	12
7. Démarche qualité et outils de la loi 2002-2.....	16
8. Formation et développement des compétences	16
9. Perspectives	17
PCPE les collines.....	18
10. File active	18
11. Profil des enfants suivis.....	19
12. Activités et interventions	21
13. Perspectives.....	23
EMAS	23
14. Saisines et interventions.....	23
15. Actions de sensibilisation.....	25
16. Perspectives.....	26
CONCLUSION.....	27

INTRODUCTION

Le SESSAD des 7 collines, créé en Janvier 2010 et porté par l'association APAJH Isère est un service qui accompagne les enfants de 0 à 20 ans présentant une déficience motrice sans troubles associés et des enfants en situation de polyhandicap.

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisés (PCPE) est un dispositif d'appui pour traiter les situations de rupture de parcours adossé par convention au SESSAD depuis septembre 2020.

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) est un dispositif de soutien à la communauté enseignante pour favoriser la scolarisation des enfants présentant des difficultés ou des situations de handicap. Cette équipe est portée par conventionnement par le SESSAD depuis novembre 2021.

Le SESSAD et ses dispositifs sont situés à Vienne (38200). Le SESSAD a un rayonnement d'intervention de 30 kms autour de ces locaux, de même que le PCPE. L'EMAS quant à elle couvre 3 circonscriptions de l'Education Nationale autour de Vienne et s'inscrit dans le cadre du Réseau EMAS 38 porté par 6 associations gestionnaires du médico-social.

Ce rapport a pour objet :

- De rendre compte de l'activité réalisée en 2022 par le service et ses dispositifs au regard de leurs missions respectives et les moyens qui leur sont alloués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) associatif.
- D'attirer l'attention sur les différentes problématiques d'exécution des missions et les exposer.
- D'envisager les perspectives dans le cadre de la contractualisation

SESSAD les 7 collines

Dans le cadre du travail mené sur les missions des services et dispositifs, des précisions ont été apportées à l'agrément du SESSAD : nous avons en effet constaté des incohérences dans les rapports d'activité des années précédentes à ce sujet. Il était communiqué que le SESSAD était autorisé pour 34 places or après recherche il s'avère que ce service est porteur de 30 places déficience motrice et 2 places polyhandicap. Début 2023, notre financeur confirmera l'agrément du SESSAD, qui précise que ce service accompagne des « enfants et adolescents en situation de handicap moteur, sans troubles associés, âgés de 0 à 20 ans ». *Arrêté N° 2022-14-0300.*

Le SESSAD est donc autorisé pour :

- 32 places dédiées au SESSAD, dont 2 places pour enfants en situation du polyhandicap,
- 2 places de PCPE, pour une file active de 6 enfants par conventionnement
- EMAS par conventionnement

1. File active : entrées/sortie

Pour l'année 2022, le SESSAD des 7 Collines a accompagné 36 enfants : 20 filles et 16 garçons. Comparativement aux années précédentes, ces chiffres sont stables.

Cependant, depuis plusieurs années, nous faisons le constat que les places libérées par les enfants sortants (en général adolescents et qui bénéficiaient d'1 à 2 suivis hebdomadaires) ne permettent pas de répondre aux besoins des enfants nouvellement admis. Ces enfants ont en effet besoin de 4 à 5 suivis hebdomadaires. Cela est lié à la particularité des besoins multiples en rééducation des enfants en situation de handicap moteur, en particulier lorsqu'ils sont encore jeunes. Cette tendance se confirmera en 2023.

L'effectif est de 33 enfants au 1^{er} janvier 2022 et de 30 enfants au 31 décembre 2022. Tous les enfants accompagnés ont bénéficié d'un Contrat de Séjour (CDS), et d'un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).

Les mouvements pour cette année 2022 ont été les suivants :

Sorties : 6 sorties

Parmi ces sorties :

- 5 jeunes ont été admis en Centre d'Education Motrice à Lyon,
- 1 jeune a été scolarisé en ULIS sur Lyon, un autre SESSAD a pris le relai des soins,
- 1 jeune a poursuivi ses soins en libéral, ses besoins s'étant allégés,
- 1 famille a renoncé au suivi en SESSAD, les objectifs de travail proposés ne correspondant pas à ses attentes.

Entrées : 5 admissions.

Parmi les admissions :

- 2 enfants ont précédemment été suivis par le PCPE des Collines, dont 1 enfant qui n'a pas eu de période de rupture entre le suivi par le PCPE et l'admission au SESSAD.
- 1 enfant était suivi en Centre de Rééducation Fonctionnelle
- 2 enfants étaient suivis en libéral.

Une admission prévue en novembre 2022 a dû être reportée sur janvier 2023, en raison de l'impossibilité de pouvoir proposer des séances de rééducation au sein du SESSAD. De même, 2 familles ont renoncé à bénéficier d'une place en SESSAD, préférant conserver en libéral le même niveau de rééducation. Avec la persistance de postes vacants en rééducation, faute de trouver des candidats aux remplacements, cette tendance se confirmera en 2023.

2. Liste d'attente

Au 31 décembre 2022, 20 enfants orientés vers notre SESSAD étaient en attente de places. Parmi tous ces enfants, plus de la moitié ne relèveraient pas strictement de notre agrément, notamment au regard de la mention « sans troubles associés ». Parmi ces 20 enfants en attente, 1 enfant est en cours de suivi par le PCPE des Collines, dispositif adossé au SESSAD. Pour 3 autres enfants, une demande de réorientation a été formulée à la MDPH (handicap de l'enfant ne relevant pas du champ du handicap moteur). 2 autres enfants se trouvent hors secteur de notre SESSAD, dans des zones non couvertes par un SESSAD spécialiste du handicap moteur.

La durée d'attente des enfants nouvellement admis a varié de 1 an à 2 ans ½ selon les enfants concernés, le délai moyen pour une admission se situant à 18 mois. Ce délai va augmenter en 2023.

Actuellement, notre délai d'attente ne permet pas d'éviter les ruptures de parcours, notamment pour les enfants sortant de CAMSP, les admissions se faisant par ordre de date d'orientation par la MDPH.

3. Profil des enfants

Origine géographique

Lieu	Nombre	%
	Enfants suivis	
Département de l'Isère	29	81%
<i>Isère rhodanienne</i>	<i>20</i>	<i>56%</i>
<i>Bièvre-Valloire</i>	<i>3</i>	<i>8%</i>
<i>Porte des Alpes</i>	<i>6</i>	<i>17%</i>
<i>Haut Rhône Dauphinois</i>		
Rhône	5	14%
Loire	1	3%
Ardèche	0	
Drôme	1	3%
TOTAL :	36	100%

Les enfants suivis ou en cours d'admission au 31 décembre 2022 sont essentiellement domiciliés en Isère :

- 20 enfants sont domiciliés sur le territoire Isère Rhodanienne
- 3 enfants domiciliés sur le territoire Bièvre Valloire
- 6 enfants domiciliés sur le territoire Porte des Alpes
- 7 enfants sont domiciliés dans 3 autres départements : Rhône, Loire et Drôme.

Par rapport à l'année 2021, le périmètre d'intervention du SESSAD est sensiblement le même.

Localisation géographique et temps de transport

Distance aller	Nb enfants	Pourcentage
0 à 5 km	5	14%
6 à 10 km,	5	14%
11 à 20 km	10	28%
21 à 30 km	10	28%
31 à 40 km	6	16%
41 km	0	0%
Total	36	100%

Âge des enfants suivis :

Age	Nombre	%
0 à 5 ans	0	0%
6 à 10 ans	22	61%
11 à 14 ans	12	33%
15 et plus	2	6%
Total	36	100%

Par rapport à l'année 2021, le nombre d'enfants en école élémentaire progresse (43% en 2021 contre 61% en 2022), le nombre de collégiens diminue (40% en 2021, contre 33% en 2022) et le nombre de lycéens est en hausse (6% pour les 2 années).

Profil des enfants suivis

Une analyse plus fine des profils des enfants accompagnés, permet de confirmer la tendance déjà observée en 2021 :

- Les enfants accompagnés sont souvent porteurs de troubles associés : troubles des apprentissages, TDAH, surdité, retard global du développement, troubles psychiques, déficience intellectuelle légère ou moyenne, etc. Cela concerne 69% des enfants accompagnés,
- La prévalence des troubles des apprentissages, nécessitant pour plusieurs enfants une orientation en ESMS (22% en IME et 22% en CEM), avec des délais d'admission conséquents. Cette situation nous oblige à repenser l'activité en fonction des besoins particuliers de ces enfants, qui n'entrent parfois pas dans les apprentissages.

Classes fréquentées

Classe fréquentée	Nombre	%
GSM	1	3%
CP	2	6%
CE1	4	11%
CE2	6	17%
CM1	5	14%
CM2	5	14%
6 ^{ième}	2	6%
5 ^{ième}	3	9%
4 ^{ième}	6	17%
3 ^{ième}	0	0%
1 ^{re} générale	1	3%
1 ^{ere} Bac Pro	1	3%
TOTAL	36	100%
Dont ULIS élémentaire	8	57%
Dont ULIS collège	6	43%
TOTAL en dispositif ULIS	14	100%

1 enfant a été maintenu en GSM pour la 3^{ième} année consécutive. En attente de place en CEM, il n'entre pas dans les apprentissages.

Présence AESH

Type AESH	Nombre	%
AESH individualisée (hors ULIS)	16	46%
AESH individualisée (en plus d'un dispositif ULIS)*	8	22%
AESH mutualisée (hors ULIS)	3	8%
AESH collective du dispositif ULIS	4	11%
Sans AESH notifiée	2	5%
Total	33	100%

La quasi-totalité (33/36) des enfants accompagnés par le SESSAD bénéficient de la présence d'une AESH en classe. Deux enfants bénéficient de la présence d'une AESH mutualisée sans avoir de notification pour.

2 autres enfants, en attente de place en établissement spécialisé sont scolarisés à temps partiel et bénéficient de la présence d'une AESH individualisée, dans le cadre des « plans B », tels que définis dans le département de l'Isère.

4. Activités-interventions

Nombre global d'interventions

Le nombre **d'actes pour l'année 2022** s'élève à **5 578**.

L'activité déclarée du SESSAD est en nette diminution par rapport à l'année 2021, cela en raison de modalités de décompte différentes de l'activité.

En effet, en 2021 et les années précédentes, les rapports d'activités rendus faisaient état d'un décompte incluant les temps de réunions de l'équipe, les temps de préparations diverses, etc. Cette année, nous avons fait le choix de rendre une activité plus juste, en distinguant les actes directs (5 557 actes) des actes indirects (3 852 actes). Ce qui nous permet d'être au plus près des règles fixées par notre financeur.

Ce constat devra également nous amener à repenser l'activité globale du service, pour être plus en cohérence avec les attentes en termes d'activité réalisée.

Par ailleurs, le volume d'activités à réaliser (prévisionnel) des années précédentes étaient calculées sur la base de 34 places autorisées.

Il faut donc considérer pour cette année 2022, le rebasage sur l'autorisation à savoir 32 places autorisées donc 6720 séances prévisionnelles.

Nature des interventions

Nature des interventions	Nombre	%
Séances de rééducation	3 677	65.91
Appareillages	134	2.40
Entretiens psychologiques	264	4.73
Consultations médicales	51	0.91

Bilans - Evaluation	67	1.63
Groupes au SESSAD	61	1.09
Séances en libéral (financées par le SESSAD)	223	3.99
Visites à domicile	155	2.77
Entretiens avec les parents ou les jeunes	472	8.46
Constitution de dossiers avec parents (MDPH, logement, adaptations, recherches de financements, etc.)	154	2.76
Rendez-vous liés à l'admission, restitutions de bilans	21	0.37
Contractualisation, réunions de projets	109	1.95
Participation aux ESS	36	0.64
Partenariats extérieurs (écoles, autres ESMS)	127	2.27
Suivis post-SESSAD	27	0.48
Sous-total actes directs	5 578	%
Actes administratifs	287	7.45
Rendez-vous établissements scolaires hors ESS sans l'utilisateur	57	1.47
Préparations de séances et de groupes	483	12.53
Préparation de réunions avec partenaires écoles/autres ESMS	52	1.34
Temps de rédaction, de recherche	1 074	27.88
Contacts (téléphoniques, rédactions de courriers ou mails)	1 526	39.61
Temps de réunions	373	9.68
Total actes indirects	3 852	%

La majorité des séances dure toujours 45 minutes, à la marge 30 minutes, pour les enfants les plus jeunes ou qui présentent des difficultés attentionnelles importantes. Quelques accompagnements (aide à l'orientation, visite d'établissements spécialisés, présence à des consultations spécifiques, renouvellement d'appareillages), peuvent durer jusqu'à 2h.

Le nombre de séances de rééducations est à pondérer : en raison d'1 ETP de kinésithérapeute non pourvu jusqu'en novembre, de 0.85 ETP de psychomotricien non pourvu entre mi-juillet et décembre 2022 et d'1 ETP d'orthophoniste non pourvu pour le dernier trimestre de l'année 2022, tous les soins n'ont pas pu être réalisés. Cela représente potentiellement 23 séances hebdomadaires manquantes (soit 805 séances manquantes à l'année, sur les semaines

d'ouverture des établissements scolaires), séances qui n'ont été compensées que partiellement en libéral (223 payées sur le budget du service, principalement en kinésithérapie et en orthophonie). Ces séances ont pour certaines commencé tardivement, le temps de trouver des praticiens prêts à accompagner des enfants demandant un suivi spécifique.

Absences aux interventions

Origine absence aux interventions	Motif	Nombre	%
Du fait de l'intervenant	récupération/Congés	45	8%
Du fait de l'intervenant	réunions extérieures	13	2%
Du fait de l'intervenant	salarié en formation	30	5%
Du fait de l'intervenant	Autre motif	37	6%
Du fait de l'intervenant	crise sanitaire - Covid	11	2%
Du fait de l'intervenant	obligation de priorisation	28	5%
Du fait de l'intervenant	salarié malade	45	8%
Sous-total du fait de l'intervenant :		209	36%
Du fait de l'utilisateur	Crise sanitaire - Covid	36	6%
Du fait de l'utilisateur	excusé du fait de l'enfant (malade, autre rendez-vous médical)	144	25%
Du fait de l'utilisateur	excusé du fait de la famille	67	13%
Du fait de l'utilisateur	excusé du fait de l'école	82	14%
Du fait de l'utilisateur	excusé sans motif	10	2%
Du fait de l'utilisateur	non excusé	14	2%
Du fait de l'utilisateur	non excusé du fait des partenaires	6	1%
Du fait de l'utilisateur	non excusé du fait de l'école	6	1%
Sous-total du fait de l'utilisateur :		365	64%
Total		574	100%

Courant 2022, plusieurs professionnels ont à leur tour contracté le Covid, ce qui les a contraints à s'éloigner du SESSAD, afin de préserver les enfants souvent fragiles.

Cette même année, en particulier en fin d'année scolaire, les sorties scolaires ont repris, ce qui a conduit à davantage d'annulations de séances de rééducation.

Enfin, de façon régulière, les enfants accompagnés par ce SESSAD ont souvent au cours de l'année de nombreux rendez-vous auprès de plusieurs spécialistes.

Durée d'accompagnement

Durée d'accompagnement	Nombre	Pourcentage
De 0 mois à 6 mois	3	8%
De 6 mois à 12 mois	2	6%
De 12 mois à 2 ans	2	6%
De 2 ans à 4 ans	19	52%
De 4 ans à 8 ans	8	22%
> à 8 ans	2	6%
Total	36	100%

La durée d'accompagnement est comparable à celle constatée en 2021. Ce sujet reste sensible pour l'équipe du SESSAD. Il convient donc de continuer à formuler, tant auprès des familles que des professionnels, que lorsque les besoins d'un enfant s'allègent, notre travail implique de rechercher des relais en dehors du SESSAD pour travailler les fins d'accompagnement. L'absence de médecin dans les locaux du SESSAD a également impacté ce sujet, la question des sorties pouvant être discutée différemment en consultation ou en réunion de projet. Une cohérence à cet endroit doit être recherchée.

Lieux d'intervention

Lieux d'intervention	Nombre	Pourcentage
SESSAD	3 137	65%
Domicile	189	4%
Etablissements scolaires	1 392	29%
Partenaires de soins	63	1%
CAMSP	6	0%
Structures de petite enfance	4	0%
Pôle Bébé	1	0%

Autres	49	1%
Total	4 841	100%

Bien que l'intitulé du SESSAD indique le domicile, ce lieu d'intervention reste à la marge dans notre service. Cela pour plusieurs raisons : dans le champ du handicap moteur, afin de limiter la fatigue des enfants, la majorité des temps d'interventions se passent « sur le lieu de vie de l'enfant », qui est souvent son lieu de scolarisation.

De plus, suite à la crise sanitaire, et en raison de la fragilité des enfants, plusieurs parents ont préféré poursuivre les rendez-vous au SESSAD plutôt qu'à domicile.

Enfin, le domicile suppose une relation en face en face, qui n'est pas encore aisée pour l'ensemble des salariés. Ces interventions à domicile restent à soutenir/développer davantage, notamment pour entretenir des liens réguliers avec les jeunes et leurs parents. Ces rendez-vous permettent en effet d'informer chacun des pistes de travail suivies, des progrès constatés et de recueillir plus finement les attentes des familles. Cela pourrait être un axe de travail pour l'année à venir.

L'activité dans les locaux du SESSAD est en hausse : à la fois en raison de la remise en place des temps de groupe depuis l'automne 2022, mais aussi avec la reprise de temps d'appareillages au SESSAD en fin d'année.

5. Activités spécifiques

La plupart des activités du SESSAD s'organise sur une temporalité d'année scolaire. Nous pouvons ainsi comparer l'activité de l'année scolaire 2021-2022 à celle de 2022-2023. Tous les temps de groupes sont envisagés en fonction des objectifs d'accompagnements définis avec chaque jeune et ses parents.

Année scolaire 21-22 :

Groupe « papote et gigote » : proposé à 5 enfants. 5 séances réalisées pour 6 séances prévues, encadrées par 1 ergothérapeute et 1 orthophoniste.

Groupe « des bulles, des ballons et des dragons » : proposé à 2 enfants. 16 séances réalisées pour 23 séances prévues (groupe régulièrement impacté par l'absence d'enfant et de professionnel), encadré par 2 psychomotriciennes.

Chasse aux œufs : 1 séance prévue, proposée à 10 enfants, mais 1 seul enfant était présent.
Activité encadrée par 5 professionnels.

Groupe Ados : 1 séance au printemps puis démarrage régulier à l'automne 2022. Proposé à l'ensemble des adolescents accompagnés, encadrés par 1 éducatrice spécialisée et 1 ergothérapeute. Présence régulière de 3 adolescents fin 2022.

Année scolaire 22-23 :

Groupe « Jeu grandis » : tous les lundis matin depuis 10/2022 pour 3 enfants en attente d'admission en ESMS, encadré par un binôme de professionnels (ergothérapeute/éducatrice spécialisée en 2022, éducatrice spécialisée/psychomotricienne prévu pour 2023).

Groupe Ados : une activité en octobre 2022 avec 4 adolescents encadrés par 1 éducatrice spécialisée et 1 ergothérapeute.

Groupe « Tous en scène » : le mercredi tous les 15 jours (4 mercredis en 2022) en présence de 4 enfants, encadrés par 1 éducatrice spécialisée, 1 psychologue et 1 psychologue stagiaire.

Sortie famille : Safari de Peaugres, proposé à l'ensemble des familles avec tous les professionnels. 10 familles, soit un tiers, ont répondu présentes.

6. Ressources humaines SESSAD ET DISPOSITIFS

Récapitulatif Postes/ETP SESSAD-PCPE- EMAS

Intitulé du poste	Postes financés en ETP	Equivalent en salariés	Nombre de postes pourvus en ETP au 31/12/2022	Nombre de salariés en poste au 31/12/2022
Encadrement				
Directeur de pôle	0,2	1	0,2	1
Chef de service	1	1	1	1

Secrétaire de direction	0,3	1	0,3	1
Total encadrement	1,5 ETP	3 salariés	1,5 ETP	3 salariés
Postes SESSAD				
Pôle soins				
Médecin MPR	0,2	1	0	0
Psychomotriciennes	1,5	2	0,65	1
Ergothérapeutes	1,5	2	1,5	2
Kinésithérapeute	1	1	0,7	1
Orthophoniste	1	1	0	0
Psychologue	0,4	1	0,4	1
Total pôle soins	5,6 ETP	8 salariés	3,25 ETP	5 salariés
Pôle socio-éducatif				
Educatrice spécialisée	1	1	1	1
Assistante sociale	0,8	1	0,8	1
Total Pôle socio-éducatif	1,8 ETP	2 salariés	1,8 ETP	2 salariés
Administratif				
Secrétaire médicale	0,8	1	0,8	1
Comptable (au siège APAJH 38)	0,1	1	0,1	1
Total Administratif	0,9	2 salariés	0,9 ETP	2 salariés
Sous-total SESSAD (hors encadrement)	8,3 ETP	12 salariés	5,95 ETP	9 salariés
Postes PCPE				
Assistante sociale	0,2	1	0,2	1
Ergothérapeute	0,2	1	0,2	1

Sous-total PCPE (hors encadrement)	0,4	2 salariés	0,4 ETP	2 salariés
Postes EMAS				
Coordinatrice	0,8	1	0,8	1
Psychologue	0,3	1	0,3	1
Sous-total EMAS (hors encadrement)	1,1 ETP	2 salariés	1,1 ETP	2 salariés
TOTAL GENERAL	11,3 ETP	19 salariés	8,95 ETP	Salariés

En 2022, le travail du SESSAD a surtout été impacté par une difficulté de remplacement de plusieurs postes de rééducations vacants :

En juillet 2022, l'orthophoniste a donné sa démission. Depuis ce départ et malgré la publication d'offres d'emploi sur de nombreux sites et réseaux, aucun candidat n'a postulé à ce poste. Les suivis des enfants en orthophonie ont pour certains basculé en libéral, dans le cadre d'un conventionnement : ces séances réalisées ont été financées par le SESSAD. Certains suivis n'ont pas pu reprendre, faute de places disponibles en cabinet libéral ou faute de possibilités d'accompagnement par les parents : cela concerne 9 enfants sur les 15 qui auraient pu être suivis dans ce domaine.

Une psychomotricienne, sur un poste à 0.85 ETP, est partie mi-juillet dans le cadre d'un arrêt maladie, puis d'un congé maternité. Pour ce poste, plusieurs entretiens ont eu lieu, mais n'ont pas permis de conclure à un recrutement, les candidats retenus ayant entre-temps opté soit pour des postes à temps plein, soit en CDI. Le nombre de candidatures reçues a également été extrêmement limité. En raison d'une succession d'arrêts courts, il n'a pas été possible de basculer les suivis en psychomotricité de ce poste vers des praticiens libéraux, soit parce que les parents des enfants concernés ne le souhaitaient pas, préférant attendre le retour de la titulaire du poste, soit parce que la durée de suivi possible n'était pas pertinente au regard des objectifs à accompagner. 10 familles sont impactées par cette situation, qui perdurera en 2023.

Le poste de kinésithérapeute, vacant depuis octobre 2021, a pu être partiellement pourvu début novembre 2022, à 0.7 ETP. La professionnelle recrutée à ce poste a en effet souhaité compléter son temps de travail par un poste à 0.3 ETP sur l'un des sites de CAMSP du même pôle.

En lien avec le médecin MPR, nous avons priorisé les situations devant être suivies par cette professionnelle, qui assure également en parallèle le suivi des appareillages pour l'ensemble des enfants accompagnés par le SESSAD. Cette professionnelle doit également réaliser des bilans spécifiques au champ du handicap moteur (AQM, bilans pré et post-toxines) demandés par les services hospitaliers où sont suivis les enfants.

Aujourd'hui et après une analyse plus fine des besoins de l'ensemble des enfants accompagnés, nous mesurons pleinement qu'un seul ETP de kinésithérapeute pour 32 places d'enfants porteurs de handicap moteur, ne permet pas de répondre à l'ensemble de leurs besoins. La coordination à ce poste étant indispensable, il n'est pas possible de dédier tout le temps travaillé à la réalisation de séances.

En comparaison des ratios dans les autres SESSAD handicap moteur de la région, et pour un même volume de séances de kinésithérapie, nous aurions besoin de 2 ETP de kinésithérapeutes pour ce SESSAD. En effet, de façon chronique, l'ensemble des besoins de séances en kinésithérapie représente 37 à 40 séances hebdomadaires.

Le poste de médecin MPR n'est toujours pas pourvu. Le suivi régulier des enfants accompagnés par le SESSAD continue d'être assuré par un médecin MPR travaillant à l'hôpital de Vienne. Toutefois, l'absence de ce médecin pendant plusieurs mois au cours de l'année 2022, a impacté à plusieurs reprises la santé des enfants accompagnés. Le SESSAD a eu d'importantes difficultés à trouver un autre médecin qui accepte d'assurer ce suivi spécifique en relais, que ce soit en libéral ou en milieu hospitalier. Ainsi, il n'a pas été possible de renouveler des appareillages spécifiques cassés (qui peuvent uniquement être prescrits par un médecin de rééducation fonctionnelle), ni d'assurer une coordination optimum de la globalité des soins. Cette absence a de nouveau eu des répercussions sur le travail engagé quotidiennement par les 2 ergothérapeutes du SESSAD, déjà surchargées par l'absence de kinésithérapeute de janvier à octobre 2022. D'autres situations accompagnées, engagées sur un plan médical (pathologies évolutives, suites imprévues de chirurgie lourde) n'ont pas pu être soutenues correctement par le SESSAD, faute d'appui médical.

De façon générale, le fait que l'équipe du SESSAD ne puisse pas s'appuyer sur un médecin régulièrement présent au sein des locaux a continué d'impacter la dynamique de service. Cette situation impacte durablement la cohérence et la dynamique de plusieurs projets individuels d'accompagnement, faute de pouvoir être présent conjointement à ces temps spécifiques. Ce entraîne des incohérences, préjudiciables aux contrats d'accompagnements signés avec les familles.

7. Démarche qualité et outils de la loi 2002-2

Aucune démarche qualité n'a été initiée.

Les procédures ne sont pas écrites.

Le projet d'établissement a été réécrit en 2021, toutefois ce document n'a pas dû être suffisamment relu et amendé car nous constatons qu'il comporte des erreurs importantes et les équipes ne se retrouvent pas les organisations énoncées dans le document.

Par ailleurs il ne précise pas le portage des conventions de dispositif PCPE/EMAS ni le détail des fonctionnements de ceux-ci.

Point sur les outils de la loi

- ⇒ La charte des droits et libertés de la personne accueillie, affichée en salle d'attente.
- ⇒ Le livret d'accueil remis aux familles lors de la signature, à renouveler pour être en accord avec les nouveaux fonctionnements.
- ⇒ Le contrat de séjour, à rénover. Les signatures sont faites.
- ⇒ La personne qualifiée, affichage en salle d'attente
- ⇒ Le règlement de fonctionnement remis aux familles à la signature du contrat de séjour à renouveler pour être en accord avec les nouveaux fonctionnements.
- ⇒ Le Conseil de Vie Sociale (CVS), pas obligatoire en SESSAD, réalisation d'une enquête de satisfaction une fois par an à prévoir.
- ⇒ Le projet d'établissement n'est pas remis aux familles.

8. Formation et développement des compétences

La majorité des professionnels continue de bénéficier de séances d'analyse des pratiques professionnelles :

- Equipe pluridisciplinaire : 10 séances d'1h30 par an,
- Secrétaires des pôles Nord Isère de l'APAJH Isère : 4 séances d'1h30 par an. Une évolution est envisagée pour 2023.
- Chef de service : 10 séances de 2h par an
- La psychologue du SESSAD participe à plusieurs temps d'APP avec l'équipe du CAMSP.

- Les 2 professionnels de l'EMAS ne bénéficient pas de temps spécifique. Ce point doit être rediscuté dans le cadre du réseau EMAS de l'Isère.

En 2022, les professionnels du SESSAD, du PCPE et de l'EMAS ont bénéficié de deux journées de formation collective sur la thématique des transferts de patients. Des parents, également concernés par cette thématique au quotidien, ont été invités à participer à une partie de cette formation. 5 familles ont répondu présentes.

L'ensemble des professionnels du SESSAD a participé à la journée régionale des SESSAD handicaps moteurs sur la thématique du consentement au parcours de soins. Cette journée permet un partage sur les pratiques spécifiques de ces professionnels, partage soutenu par des apports théoriques et des témoignages de familles. Le SESSAD des 7 Collines reste impliqué dans le collectif des SESSAD handicap moteur de la région.

Autres formations suivies en 2022 à titre individuel :

Plusieurs professionnels ont bénéficié d'actions de formation individuelle, soit :

Dans le cadre du Plan de Développement de Compétences :

- 7 professionnels ont participé à une formation premiers secours (initiale ou recyclage)
- Une ergothérapeute a participé à 2 journées de formation sur la thématique du « membre supérieure et de l'habilité manuelle ». Le second module de cette formation a été reporté en 2023.

Sur la ligne budgétaire du service :

- La coordinatrice de l'EMAS a participé à un colloque sur les troubles du neuro-développement de l'enfant en lien avec la question de l'autisme.
- Dans le cadre des actions de formations proposées par l'ARS :
- La coordinatrice de l'EMAS a également participé à plusieurs journées de formation : 3 journées sur les comportements défis, une journée sur les troubles du spectre autistique.

9. Perspectives

La qualité de l'accompagnement est assurée par des équipes pluridisciplinaires engagées et associées au plus près des organisations et de leur sens.

Le SESSAD est fragilisé du point de vue RH et devra envisager de réorganiser son organigramme.

L'agrément donné ne correspond aux profils des enfants accueillis et devra faire l'objet d'une discussion avec l'ARS.

La prévalence de naissance des enfants présentant un trouble moteur principal étant en baisse chaque année nous pouvons légitimement nous demander ce qu'il pourra advenir du SESSAD HM. La question se pose de demander des places plus polyvalentes ce qui répondrait à un besoin sur le territoire.

PCPE des collines

Mis en place depuis 2 ans et demi ce dispositif peine à fonctionner pour trois raisons majeures :

- Un nombre de places autorisées très limité : 2 places et même si le fonctionnement est prévu en fil active 6 enfants il n'en demeure pas moins restreint.
- En corrélation avec ce nombre de place on note une équipe très réduite qui a du mal à trouver son rythme de fonctionnement du fait des ETP réduits.
- Les missions du PCPE n'ont pas bénéficié d'une information suffisante auprès des équipes mais aussi du territoire diminuant ainsi sa visibilité et son périmètre tant d'actions que de géographie.

10. File active

Entrées/sorties

Pour l'année 2022, 11 enfants et leurs parents ont été accompagnés par le PCPE. Parmi ces 11 enfants, 4 étaient des filles et 7 des garçons.

Au 31 décembre 2022, 4 familles sont encore accompagnées par le service.

Mouvement	Nombre
Entrées	5
Sorties	7

11. Profil des enfants suivis

Âge des enfants suivis

Age	Nombre	%
0-5 ans	0	0%
6-10 ans	6	55%
11-14 ans	5	45%
15-20 ans	0	0%
Total	11	100%

En 2022, l'équipe du PCPE a été moins sollicitée pour des enfants sortant de CAMSP. Les demandes concernaient :

- Soit des enfants scolarisés en primaire ou en collège, qui avaient besoin d'adaptations spécifiques et que leurs droits soient reconnus.
- Soit des enfants dits « sans solution », restant à domicile dans l'attente d'une place en ESMS (CEM, IMEP ou IME).

En 2022, un même enfant a bénéficié de 2 contrats d'accompagnement, avec une période d'interruption.

Classes fréquentées

Classe fréquentée	Nombre	%
GSM	1	10%
Non scolarisé	2	20%
CP	3	30%
CE1	1	10%

6 ^{ème}	2	20%
5 ^{ème}	2	20%
TOTAL	11	100%

Origine géographique

Les enfants suivis au 31 décembre 2022 restent essentiellement domiciliés en Isère :

Lieu	Nombre	%
Département de l'Isère	7	64%
<i>Isère rhodanienne</i>	4	
<i>Bièvre-Valloire</i>	4	
<i>Porte des Alpes</i>	1	
<i>Haut Rhône Dauphinois</i>		
Rhône	2	18%
Loire	1	9%
Ardèche		
Drôme	1	9%
TOTAL :	11	100

Localisation géographique

Distance aller	Nb enfants	Pourcentage
0 à 5 km	1	9%
6 à 10 km,	1	9%

11 à 20 km	4	36%
21 à 30 km,	4	36%
31 à 40 km	1	9%
Total	11	100%

Pour cette année 2022, les lieux d'interventions du PCPE, principalement à domicile, ont été plus éloignés des locaux du service (68% sont à plus de 20 minutes du service contre 51% en 2021). Cela a eu un impact sur les temps de travail très partiels dédiés à ce dispositif.

Durée accompagnement

Durée d'accompagnement	Nombre	Pourcentage
0 à 6 mois	4	36%
6 mois à 12 mois	4	36%
12 mois à 2 ans	3	27%
Total	11	100%

La moyenne de la durée d'accompagnement par le PCPE reste hétérogène et correspond aux besoins de chaque situation. La complexité de certaines situations, pour lesquelles il est difficile de trouver des solutions, impacte également cette durée.

12. Activités et interventions

Nombre global d'interventions

Le nombre d'actes s'élève à 399 pour l'exercice 2022.

Malgré un nombre de situations accompagnées moindre, le nombre d'actes réalisés ne cesse d'augmenter depuis 3 ans (139 en 2020, 217 en 2021).

Lieux d'intervention

Lieux intervention	Nombre	Pourcentage
Dans les locaux du PCPE	283	86%
Domicile	19	6%
Etablissements scolaires	15	5%
Dans les locaux des partenaires/autres ESMS	11	3%
Total	328	100%

Nature des interventions

Pour l'année 2022, nous avons repris l'activité réalisée par le PCPE en réajustant les items à partir du rapport harmonisé des PCPE.

	Nombre	Pourcentage
Séances, bilans, appareillages	25	6%
Accompagnement pour exercer ses droits	37	9%
Accompagnement au logement	10	3%
Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux	47	12%
Accompagnement pour participer à la vie sociale	34	9%
Prestation de coordination renforcée	20	5%
Contractualisation	10	3%
Sous-total actes directs	183	47%
Réunions	49	12%
Coordination : contacts, écrits, etc.	167	41%
Sous total actes indirects	216	53%
Total	399	100%

Il est à noter l'importance du temps de coordination devant ses situations souvent complexes car en rupture afin de pouvoir prendre le temps de renouer les contacts, faire cheminer les familles et l'enfant et de trouver des axes de travail pertinents et réalisables.

13. Perspectives

Comme précisé en introduction de ce dispositif, sa taille et son nombre de places autorisées restent une limitation importante de l'action et de sa lisibilité sur le territoire.

Par ailleurs la convention signée en décembre 2021 ne correspond pas à la réalité des demandes qui nous parviennent ex : pas de demande amendement Creton, pas uniquement des enfants présentant une déficience motrice. Il conviendrait donc de revoir avec l'ARS ces dispositions pour leur permettre d'évoluer en prise avec les besoins du secteur.

EMAS

Le réseau EMAS 38 existe depuis Novembre 2021, il a fallu ce temps pour arriver à installer une dynamique de fonctionnement et faire connaître à nos partenaires cette équipe mobile et les missions qui lui sont confiées.

Comme pour les autres services et dispositifs, le travail sur les missions de l'EMAS réalisé à l'automne 2022 a permis de repréciser les axes d'intervention de l'EMAS de l'APAJH Isère.

Il existe aujourd'hui un partenariat bien établi avec les inspectrices des 3 circonscriptions de l'Education nationale et l'Inspectrice ASH du Nord Isère. Ce partenariat fait l'objet de rencontres régulières avec l'équipe de l'EMAS, notamment soutenu par une participation régulière aux différents pôles ressources de notre secteur d'intervention.

Depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, des points trimestriels ont été organisés entre service pour améliorer le travail entre l'EMAS de l'APAJ Isère et l'Education nationale.

14. Saisines et interventions

Après une année 2021 qui a vu le développement des EMAS en Isère et la mise en place de l'équipe de l'EMAS de l'APAJH Isère avec le recrutement d'un psychologue clinicien à 0.3 ETP en 09/2022, les axes d'intervention de l'EMAS se sont précisés. Ils se sont déclinés ainsi :

Modalités d'intervention	Nombre
Présentation de l'EMAS	26
Observations (en classe, en récréation)	21
Echanges sur les pratiques	5
Actions de sensibilisation	3
Prêt de matériel	1
Total	56

Origine des demandes

Origines des demandes	01 à 07/2022	08 à 12/2022	Total annuel
Inspecteur Education Nationale	11	4	15
Inspectrice Education Nationale	6	0	6
Pôle Ressource	2	2	4
Directions d'écoles	0	5	5
RASED	1	0	1
Diocèse	2	1	3
DRAFF	7	0	7

Les saisines et les types d'interventions

Toutes les saisines font l'objet d'une fiche, complétée dans les établissements scolaires et dont le modèle a été validé dans le cadre des COPIL stratégiques des EMAS du réseau de de l'Isère. Elles restent validées par les inspecteurs de l'Education Nationale.

Circonscription	Vienne 1	Vienne 2	Bourgoin-Jallieu 3	Total
Nombre de saisines	13	6	12	31

En 2022, il y a eu 31 saisines pour des appuis et conseils à la communauté éducative. Ces saisines s'appuient très souvent sur des situations individuelles d'élèves avec lesquels les enseignants rencontrent des difficultés.

Ces saisines sont reprises en réunion de l'EMAS et donnent lieu à différentes interventions.

Les saisines pour un appui et conseil aux professionnels des établissements scolaires :

Types de rendez-vous après saisine	Nombre
Premier rendez-vous pour présentation de la situation par l'établissement scolaire	51
Retour d'observation	11
Bilan	6
Total interventions après saisines	68

Le recueil des besoins des établissements scolaires peut se faire par la coordinatrice, parfois en binôme de professionnels. Les retours d'observations ont systématiquement lieu en binôme ; fin 2022 ces retours n'ont pas encore tous eu lieu, un délai de plusieurs mois étant possible entre la saisine et le retour d'observation. Il faut également attendre plusieurs mois après la rentrée scolaire, pour que les établissements scolaires puissent se manifester auprès de l'EMAS.

15. Actions de sensibilisation

Types d'établissements demandeurs	Vienne 1	Vienne 2	Bourgoin-Jaillieu 3	Total
Ecoles maternelles	0	2	0	2
Ecoles primaires	1	3	1	5
Collèges	0	0	1	1
Lycées	0	0	1	1
Total	1	5	3	9

En 2022, l'EMAS de l'APAJH Isère a été sollicitée à 9 reprises pour engager des actions de sensibilisations. Plusieurs d'entre elles seront réalisées sur 2023.

Les professionnels de l'Education Nationale présents lors des actions de sensibilisations sont d'origines variées : directeurs, enseignants, AESH, personnels des RASED, CPE, coordinateurs ULIS, infirmiers scolaires. Certaines actions se sont faites en direction d'élèves.

La durée des actions de sensibilisations, selon l'organisation proposée, peut varier d'1h30 à une journée de 7h (lorsque l'intervention est couplée à une journée de formation organisée par l'Education nationale). Ces actions peuvent aussi se dérouler en plusieurs temps, 3 au maximum.

Les actions de sensibilisation ont pris plusieurs formes : présentation théorique, atelier pratique (en primaire essentiellement), études de cas. Les thématiques peuvent concerner plusieurs champs du handicap. En 2022, les 3 premières actions menées ont concerné celles des troubles du comportement et des troubles du spectre autistique.

Pour 2023, les actions de sensibilisation seront l'occasion d'aborder d'autres champs : le TDAH et le handicap moteur.

En 2022, pour l'EMAS de l'APAJH Isère, le binôme de professionnels coordinatrice-psychologue est intervenu systématiquement ensemble lors de ces actions de sensibilisations, parfois en complément d'intervenants de l'Education Nationale.

16. Perspectives

L'EMAS est un dispositif en construction, une réelle dynamique s'est installée entre les six organismes gestionnaires mandatés pour porter les équipes sur les territoires.

Dans le cadre de nos comités de pilotage stratégique nous sommes en train de questionner l'augmentation significative des saisines et des demandes d'intervention type action de sensibilisation. En effet, la question se pose de savoir à quel moment les équipes mobiles devront considérer qu'elles ne peuvent plus répondre aux demandes faute de temps et donc de moyens.

CONCLUSION

Le service et ses équipes ont réalisé et vont poursuivre tout un travail de fond sur les missions à mettre en œuvre et la cohérence avec les besoins du territoire.

Le SESSAD et ses dispositifs sont en constante évolution pour s'adapter au mieux aux besoins du secteur géographique toutefois on constate que les besoins ne sont pas forcément en corrélation avec les autorisations données par notre organisme financeur et semblent parfois devoir nous limiter dans nos réponses.

Il sera donc important d'entamer un dialogue concret avec l'ARS sur notre diagnostic de terrain au regard des autorisations et des moyens qui nous sont donnés.

